

Bad et Copains

tournoi par équipes eco-responsable

samedi 14 novembre 2020

Badminton Club Carpentrasien

Règlement particulier

Article 1. Dispositions Générales

1.1 - Le tournoi se déroulera selon les règles du Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBad ainsi que du règlement particulier ci-après. Tous les participants au tournoi s'engagent à respecter le « code de conduite des joueurs » et le « code de conduite pour les entraîneurs, les officiels d'équipes et les officiels techniques » qui seront affichés sur le lieu du tournoi.

1.2 - Le Juge Arbitre de la compétition sera Mr JF Mathieu

1.3 - Bad et Copains est un tournoi par équipe organisé par le BCC (voir article 5.1 pour la composition des équipes). Il est autorisé par la Fédération Française de badminton sous le numéro : **à venir**.
Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.

1.4 - Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement particulier. Le Juge Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.

Article 2 : Conditions d'inscription

2.1 - Tout participant doit être en règle avec la FFBad, être en possession de sa licence 2020/2021 le jour de son inscription, et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.

La compétition est ouverte à tous les licenciés à la FFBad.

2.2 - Le tournoi est ouvert aux joueurs classés de NC à R4 dans les catégories minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans.

Article 3 : Sanctions, forfait et remplacement

Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au tournoi. En cas de forfait d'un joueur, celui-ci devra prévenir le plus tôt possible l'organisateur du tournoi de sa non participation et éventuellement indiquer le nom de son remplaçant. Si le forfait intervient après la date du tirage au sort des tableaux, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés.

Le joueur forfait devra envoyer un justificatif dans les 5 jours suivant la compétition à la CRA :

- Par mail : joachim.ulrich@wanadoo.fr
- Par courrier : Joachim Ulrich - Les Jardins du Soleil – 1225 Rocade des Playes 83140 Six Fours sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (Tournois et interclubs).

Merci de noter au dos votre nom et le nom de la compétition.

Article 4 : Tenue vestimentaire, volants et accessoires

Une tenue de badminton (maillot et short), conforme au RGC de la FFBad en vigueur, est exigée sur les terrains pour toutes les séries.

Les volants sont à la charge des joueurs de façon équitable (partage). En cas de désaccord, le volant officiel est obligatoirement le volant plume de marque Wilson Team 60 en vente à la buvette au tarif de 20€ la boîte de 12 volants.

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs ainsi qu'avec tous les accessoires utiles et nécessaires à son match (2 raquettes conseillées, serviette, boisson, alimentation, etc...).

Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain sans l'accord du Juge Arbitre.

Article 5 : Format de la compétition

5.1 - Composition des équipes

La compétition sera un tournoi par équipes de 4 à 8 joueurs. Chaque équipe sera constituée au minimum de 2 hommes et 2 femmes. Les équipes peuvent être composées de joueurs de clubs différents. Chaque équipe désignera un capitaine.

Les rencontres seront composées de quatre matchs : un double homme, un double dame et deux mixtes. Chaque joueur disputera au maximum un double et un mixte, soit deux matchs par rencontre.

L'ordre des matchs privilégié sera DH, DD, MX1, MX2.

5.2 - Séries

Selon le nombre d'inscrits, les équipes engagées seront réparties par l'organisation en 6 séries de 4 équipes ou en 4 séries de 5 équipes.

La répartition définitive des équipes dans les séries sera faite par l'organisation qui s'efforcera de respecter au mieux l'équilibre des niveaux dans chaque série en utilisant les valeurs des équipes telles que définies dans l'Article 5.3

5.3 - Valeur des équipes

Pour arbitrer la répartition des équipes dans les séries, l'organisation utilisera le tableau ci-dessous (on ne tient pas compte des points de la cote CPPH).

La valeur d'une équipe sera égale au total des points des deux meilleurs garçons en double homme, des deux meilleurs garçons en mixte, des deux meilleures filles en double dame et des deux meilleures filles en mixte.

classement du joueur	points attribués	classement du joueur	points attribués
NC	0	D8	5
P12	1	D7	6
P11	2	R6	7
P10	3	R5	8
D9	4	R4	9

5.4 - Valeur des mixtes

Le total des classements de mixte des joueurs du mixte 1 devra être supérieur ou égal à celui des joueurs du mixte 2. Les valeurs des mixtes seront calculées à l'aide du tableau de l'Article 5.3. Le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement en double mixte. A valeur égale deux mixtes pourront être inversés : par exemple une paire D7/D9 équivaut à une paire R6/P10.

5.5 - Date de référence des classements joueurs

Pour application des Articles 5.2, 5.3 et 5.4 :

- Les classements pris en compte seront ceux obtenus à la date du **31 octobre 2020**
- La base de données fédérale Poona (<http://poona.ffbad.org/page.php>) sera la seule à faire foi pour déterminer les classements des joueurs.

5.6 - Attribution des points

- Pour la paire ayant gagné son match :

match gagné = 150 points

bonus offensif match gagné en 2 sets = 50 points

- Pour la paire ayant perdu son match :

Point gagné = 1 point

bonus défensif match perdu en 3 sets = 20 points

Exemple 1 : le joueur A remporte son match 21/16-19/21-21/10 contre le joueur B.

Le joueur A gagnera 150 points.

Le joueur B gagnera $16 + 21 + 10 + 20 = 67$ points

Exemple 2 : le joueur A remporte son match 21/16-21/10 contre le joueur B.

Le joueur A gagnera $150 + 50 = 200$ points.

Le joueur B gagnera $16 + 10 = 26$ points

- Pour chaque rencontre :

rencontre gagnée (au nombre de matchs remportés) = 1000 points

rencontre ex aequo (au nombre de matchs remportés) = 500 points

rencontre perdue (au nombre de matchs remportés) ou forfait = 0 point

5.7 - Départage pour le gain du tournoi

A la fin de tous les matchs de poule, le vainqueur sera l'équipe qui totalise le plus de points.

En cas d'égalité entre 2 équipes, elles seront départagées selon les critères suivants, dans cet ordre :

- rencontre particulière : l'équipe qui a gagné la rencontre particulière est déclarée vainqueur.
- valeur de l'équipe : l'équipe de valeur la plus faible selon les critères de l'article 7.2 sera déclarée vainqueur,
- Âge de l'équipe : l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus basse sera déclarée vainqueur.

5.8 - Forfait d'un joueur en cours de tournoi

Un joueur blessé en cours de tournoi fera constater sa blessure par le Juge Arbitre.

Dans un esprit de convivialité, le Juge Arbitre pourra autoriser le remplacement du joueur par un joueur non inscrit présent dans la salle (et respectant les articles 1 à 4 du règlement). Ce joueur remplaçant ne pourra pas être mieux classé en double et en mixte que le joueur blessé. Le remplacement sera effectif jusqu'à la fin du tournoi et ne changera pas la valeur de l'équipe.

Si le remplacement du joueur blessé n'est pas possible et si l'équipe reste incomplète, un match forfait sera comptabilisé pour chaque double ou mixte non disputé. (cf Article 5.6 Attribution des points).

5.9 - Remise des compositions d'équipe

Dans un souci de gain de temps au lancement du tournoi, les compositions d'équipes pour la première rencontre seront remises avant le tournoi :

Chaque capitaine recevra la liste des joueurs/équipes ainsi que le tirage au sort avec la lettre de convocation. Chaque capitaine devra envoyer sa composition par retour de mail avant le **dimanche 8 novembre 2020 à 20h**.

Pour les rencontres suivantes, les capitaines devront remettre les compositions d'équipes dans les 45 minutes suivant leur horaire de convocation au gymnase.

Article 6 : Modalités d'inscription

Les inscriptions se font via un formulaire en ligne **(a venir)**. Elles ne seront valides que si le règlement (chèque à l'ordre du BCC) nous parvient au plus tard le **lundi 2 novembre 2020**, date de clôture des inscriptions, à l'adresse suivante :

Pauline MILLOT
373 route de vacqueyras
84190 Beaumes de Venise

Le montant des frais d'inscription est fixé à 20 € par joueur (taxes fédérales de 3€ incluses).

Aucune inscription ne sera prise et enregistrée sans règlement.

Attention, si vous ne recevez pas de message de la part de l'organisation confirmant la bonne réception de votre inscription, c'est que celle-ci ne nous est pas parvenue.

Article 7 : Déroulement de la compétition

7.1 - Dès leur arrivée, les capitaines d'équipe devront faire pointer tous les joueurs présents auprès de la table de marque.

7.2 - L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés une heure maximum en avance.

7.3 - Les joueurs devant quitter le gymnase, le feront en concertation avec le Juge Arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le Juge Arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. A défaut, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.

7.4 - Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette....)

7.5 - Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

7.6 - Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table, dûment complétée, immédiatement après la fin du match.

7.7 - Les matchs seront joués en auto-arbitrage jusqu'aux finales où, éventuellement, des Arbitres (ou faisant office) seront proposés par le comité d'organisation au Juge Arbitre. Cependant, en cas de litige, tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un Arbitre (ou faisant office).

7.8 - Dès l'appel de leurs noms, les joueurs disposent de 3 minutes de temps de préparation avant le début du match. Ces 3 minutes comprennent le test des volants, la prise de repères et le changement de tenue. L'échauffement des joueurs aura eu lieu auparavant. Pour rappel, le test de volants devra avoir lieu à l'arrivée sur le terrain au début du temps de préparation.

7.9 - Tout volant touchant les infrastructures ou plafond du gymnase sera « FAUTE » permanent. Tout volant touchant les éléments accrochés à celui-ci (panneau de basket, filins, chauffage, lampes....) sera « LET » 1 fois au service, et « FAUTE » en jeu. Tout volant touchant un des filets ou cerceaux des paniers de baskets sur les terrains 1 et 6, au service ou pendant l'échange sera annoncé « LET » en permanence, et sera à remettre.

7.10 - Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 points dans chaque set, ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour 20 s avant la reprise réglementaire du jeu. Dans le cas contraire ils pourront être sanctionnés par le Juge Arbitre de la salle.

7.11 - Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 min quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e) ou des responsables pour les mineurs. Le juge arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable

Article 8 : Plateau de jeu

Seuls auront accès au plateau de jeu :

- les joueurs inscrits au tournoi et appelés par la table de marque pour disputer leur match sur un terrain,
- les coaches (2 par équipe au maximum) assis derrière le terrain du côté de leur joueur et sur le terrain lors des pauses
- les membres du comité d'organisation
- le Juge Arbitre et les arbitres (ou faisant office)
- le personnel médical autorisé par le Juge Arbitre

Si la disposition du plateau de jeu le permet, et pour respecter le principe de convivialité du tournoi, les équipiers pourront être autorisés au bord des terrains pour encourager leurs joueurs sans perturber les rencontres.

Le Juge Arbitre pourra annuler cette dernière disposition si des abus sont constatés.

Article 9 : Divers

9.1 - L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une

ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

9.2 - Les droits d'inscription ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, les droits d'inscription ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical ou attestation de travail. Dans tous les cas les droits d'inscription ne seront pas remboursés après parution des premières convocations.

9.3 - L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription d'un joueur ou joueuse qui n'aurait pas respecté :

- les règlements des compétitions sur une édition antérieure,
- une personne du comité d'organisation,
- ou qui aurait perturbé ou critiqué publiquement une ancienne édition.

9.4 - Les joueurs autorisent le club à utiliser les photos prises pendant le tournoi à des fins de communication.

9.5 - Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents dans le gymnase et ses abords.

9.6 - Les joueurs et accompagnateurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires. Il est interdit de se restaurer sur le plateau de jeu en dehors des zones réservées à cet effet.

9.7 - Le règlement général des compétitions (RGC) de la FFBad s'applique à tous les points non développés dans ce règlement.

Article 10 : Tournoi éco-responsable

Bad et Copains est un tournoi éco-responsable. En ce sens, nous vous recommandons de covoiturer pour vous rendre au gymnase.

Aussi, entre autres mesures, une attention particulière sera portée sur la gestion des ressources et des déchets :

- vaisselle réutilisable à la buvette : une caution de 3€ vous sera demandée pour assiette et couverts, et vous sera restituée en fin de tournoi si vous nous les ramenez intacts
- tri des déchets : différents bacs seront à disposition, veuillez à respecter les consignes de tri
- recyclage des volants plumes : un carton spécifique sera mis à disposition pour récupérer les volants plumes usagés

Le comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce premier tournoi éco-responsable organisé par le Badminton Club Carpentrasien en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge Arbitre.